



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Affaire suivie par :

Paris, le
Réf. : '

24 FEV. 2022

Maître,

Par courrier reçu le 28 janvier 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel votre client a participé les 19 et 20 février 2021 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est doté de un point, à ce jour.

Dans ces conditions, il a été demandé au préfet de mettre un terme à la procédure de restitution du titre de conduire engagée à son encontre, en application de l'article L.223-5 du code de la route.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

[Faint stamp and handwritten signature]